



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 24993

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Depuis des années les professions hospitalières multiplient les cris d'alarme, elles ne cessent de demander que leur soient restitués des moyens pour soigner leurs malades. Malheureusement, c'est une autre logique qui a été choisie. Des choix qui se sont révélés cet été particulièrement meurtriers pour les personnes âgées. A l'heure où le ministre s'engageait devant la mission parlementaire sur la crise sanitaire déclenchée par la canicule à ne plus poursuivre cette logique, la direction de l'hôpital de Beauvais est contrainte de fermer son service de cardiologie-gériatrie, soit vingt-neuf lits, faute de personnel suffisant. Il souhaite savoir quels moyens nouveaux le ministre entend donner à l'hôpital de Beauvais, afin que celui-ci puisse encore assurer une digne offre sanitaire, en maintenant notamment son service de cardiologie-gériatrie.

Texte de la réponse

Le 15 septembre 2003, l'établissement de santé de Beauvais a dû fermer 27 lits, en raison d'une insuffisance de personnels infirmiers (26 infirmières manquantes). Les services concernés par les fermetures de lits ont été la cardiologie et la gériatrie. Pour répondre à ces besoins en personnels infirmiers, la DDASS et les trois instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) de l'Oise ont organisé le 17 octobre 2003 une journée de rencontre destinée à faire connaître et valoriser les postes vacants au centre hospitalier de Beauvais. En outre, les trois mois de fermeture ont été utilisés à la rénovation des locaux. Les sorties des IFSI en décembre ont permis de recruter de nouvelles infirmières. Depuis le 1er décembre 2003, les 27 lits ont été réouverts suite à l'embauche de 26 infirmières récemment nommées.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24993

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7237

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2120